Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1742

Buchbesprechung: Les frontières de la Suisse : questions choisies [François Schröter]

Autor: Guyaz, Jacques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Primes LAMAL: accalmie trompeuse

Le calcul des primes d'assurance-maladie 2008 bénéficie d'une situation exceptionnelle

Jean Christophe Schwaab (08 aout 2007)

Les primes d'assurance-maladie obligatoire augmenteront moins que le coût de la vie. Cela n'annonce pourtant par le début d'un retournement de situation qui donnerait raison aux partisans du système suisse de concurrence entre les caisses, censé contenir l'explosion des coûts de la santé.

En effet, la faible hausse prévue pour 2008 repose en partie sur des artifices statistiques dus plus au hasard qu'à une meilleure gestion des coûts. Les primes LAMAL pour 2008 se basent en effet sur les chiffres de l'avant-dernière année. Or, la hausse des coûts a été en 2006 proportionnellement plus faible qu'en 2005, notamment parce que l'introduction du système de facturation *«Tarmed»* en 2004 a produit un retard de facturation, qui s'est reporté sur l'année suivante, gonflant ainsi artificiellement les coûts. La hausse de 2006 apparaît donc relativement modérée. En outre, la décision de M. Couchepin de diminuer le taux de réserves des caisses a elle aussi eu un effet modérateur: grâce aux bénéfices engrangés en 2006, les caisses ont pu remplir leurs réserves jusqu'à un taux de 19%, alors que le minimum légal est de 13%. Les caisses pourront donc modérer la hausse des primes en puisant dans ce bas de laine pendant quelques années. Mais, à moyen terme, les primes continueront d'augmenter à cause de l'augmentation inéluctable des coûts de la santé. (*Der Bund*, 3.8.07)

Les frontières naturelles n'existent pas

Une thèse de doctorat en droit géographique, historique et poétique

Jacques Guyaz (11 aout 2007)

Vous recevez une grosse thèse de droit d'un auteur du nom de François Schröter, avec un titre pour le moins peu attirant; *«Les frontières de la Suisse: questions choisies»*. Vous la posez dans un coin en vous promettant de l'ouvrir un jour, plus tard, quand vous n'aurez rien d'autre à faire. Finalement vous la feuilletez, puis vous lisez des passages un peu au hasard et vous découvrez que c'est passionnant de bout en bout avec des titres de rubriques quasiment poétiques: comment ne pas se précipiter pour lire les textes qui figurent sous des intitulés aussi mystérieux que *«la ligne polygonale sur la Wutach»* ou aussi déconcertants que *«la délimitation des cours d'eau périodiquement asséchés ou recouverts de neige»*.

On l'aura compris, en lisant cette thèse, vous saurez tout sur tous les cas de figure possibles et les conflits potentiels le long de la frontière suisse. Prenons l'exemple du pont de Diessenhofen qui relie, par-dessus le Rhin, la localité thurgovienne du même nom à la bourgade allemande de Gailingen. Un traité de 1854 avec le grand-duché de Bade, jamais abrogé, donne au canton de Thurgovie le droit d'exercer la police sur la partie badoise du pont, aujourd'hui allemande, ainsi que la responsabilité de l'entretien et des réparations, car l'ouvrage d'art en question est propriété de Diessenhofen. C'est donc un petit bout du territoire allemand qui échappe, de fait, à la souveraineté de la République fédérale.

Plus étrange encore le cas du Tägermoos, un terrain de 1,5 km2, à côté de la ville de Constance, sur territoire suisse, mais appartenant à la cité allemande. Les autorités de notre voisin du nord y exercent la police champêtre (*Feldpolizei*) en vertu d'un traité de 1831. Ce terrain,

aujourd'hui une zone maraîchère, recevait autrefois le gibet de la ville de Constance. Il semble que plus personne ne sache exactement ce que recouvre aujourd'hui la notion de police champêtre et que des litiges autour de ce terrain ont déjà suscité d'alléchants conflits juridiques.

Cette thèse est une véritable mine d'or d'anecdotes et de considérations imperturbables sur les frontières helvétiques. Elle a le mérite de faire un sort à la notion de frontière naturelle – sommet de montagne ou bassin versant – qui est une invention des nationalismes du XIXe siècle et qui ne correspond à aucune réalité antérieure. A ce titre, la Suisse est un fossile vivant, car, c'est pratiquement le seul pays, Royaume-Uni excepté pour d'évidentes raisons, dont les frontières n'ont pas changé depuis 1815... Les vrais frontières «naturelles» sont en fait les axes économiques. L'important, sous l'Ancien Régime est de contrôler l'entier du passage des cols, d'où les frontières repoussées au sud des Alpes, y compris au col du Simplon. Et ce sont les deux côtés d'un fleuve qui importent pout contrôler le trafic, cas de Bâle ou de Schaffhouse.

Les frontières les mieux délimitées sont celles que nous avons avec l'Autriche, le Liechtenstein et l'Italie. Elles ont été relevées avec la plus grande précision après la Première guerre mondiale qui avait vu la défaite des empires centraux et quelques années plus tard, à la demande de l'Italie fasciste. Par contre, le tracé est souvent plus imprécis avec la France, faute de relevés récents. La situation sur la frontière allemande, salmigondis de coutumes et de traités anciens, est la plus singulière. Qu'il s'agisse de l'empire wilhelminien, de l'Etat nazi ou de la République fédérale, personne ne s'est soucié, et la Confédération pas davantage, d'y mettre un semblant d'ordre; et au fond cette imprécision arrange tout le monde! Cette thèse absolument délectable est vraiment à recommander à tous les amateurs de poésie géographique.

_____

François Schröter, *Les frontières de la Suisse: questions choisies*, Schulthess, Genève, 2007

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
c/o Jacques Guyaz - bd de Grancy 8 - CH-1006 Lausanne - CCP 10-15527-9